

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-159/SG/FP constatant la reprise de service de l'agent comptable de l'Electricité de Djibouti.

n° 70-159/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
13 février 1970

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1970

Date du numéro
25 février 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 2 février 1970, la reprise de ses fonctions antérieures de M. Maurice Fougá, agent contractuel, assurant les fonctions d'agent comptable de l'Electricité de Djibouti. M. Maurice Fougá est placé en position de congé de maladie et expectative d'embarquement pour la période du 17 octobre 1969, date d'expiration de son congé annuel, au 1° février 1970, date de son embarquement de la métropole à destination de Djibouti.